

RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00220

Numéro SIREN : 800 746 570

Nom ou dénomination : PHONES SHOP

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2021 sous le numéro de dépôt 8899

Désignation de l'entreprise		SAS PHONES SHOP		12 RUE ALFRED DEMUSSET		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		34500 BEZIERS					
SIRET		8 0 0 7 4 6 5 7 0 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122020		31122019	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	42 612	030	14 630	27 982	33 712
	Immobilisations financières* (1)	040	8 850	042		8 850	3 400
	Total I (5)	044	51 462	048	14 630	36 832	37 112
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	80 400	062		80 400	58 761
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	674	070		674	235
		072	10 715	074		10 715	9 057
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	115 588	086		115 588	15 188
Charges constatées d'avance *	092		094				
Total II	096	207 376	098		207 376	83 241	
Total général (I + II)	110	258 838	112	14 630	244 208	120 353	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	100	100	
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	131	132			
	Report à nouveau	134		134	24 139	20 901	
	Résultat de l'exercice	136		136	24 668	3 238	
	Provisions réglementées	140		140			
Total I	142		142	49 907	25 239		
Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	82 382	38 815	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	55 439	19 722	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	169	172	56 480	36 578	
Produits constatés d'avance	174		174				
Total III	176		176	194 301	95 115		
Total général (I + II + III)	180		180	244 208	120 353		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	8 850	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS PHONES SHOP		Néant			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 31122019			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	489 956	109 312	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } services * intracommunautaires	215		214			
		217		218	18 824	160 150	
				222			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224			
	Production immobilisée *			226	4 000		
	Subventions d'exploitation reçues			230	1 214		
Autres produits				232	513 994	269 461	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				234	317 074	157 138	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236	(21 639)	(36 589)	
	Variation de stock (marchandises) *			238			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			242	98 065	55 977	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	1 103	1 707	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	425	250	70 532	58 196	
	Rémunérations du personnel *			252	12 921	11 089	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			254	12 879	13 579	
	Dotations aux amortissements *			256			
	Dotations aux provisions			262	255	1 826	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		264	491 191	262 921	
	Total des charges d'exploitation (II)				270	22 804	6 540
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				280		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			290	19 745	1 305	
	Produits exceptionnels (IV)			294	3 210	2 988	
	Charges financières (V)			300	8 804	206	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		306	5 866	1 413	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	348		310	24 668	3 238	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				312	24 668	3 238
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				316	24 668	3 238
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			318			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			322	3 014		
	Provisions non déductibles*			324	5 866		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			330	5 099		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		251			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989				
	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)			138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		992		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)				993		
	ZFA NG (44 quaterdécies)	345		344			
	Investissements outre-mer		344				
	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		127			
	Zones de réstructuration de la défense (44. terdécies)		127				
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies A)	643		645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies B)		645		647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies D)	648		649		990	
Déduction exceptionnelle (art 39 décies E)		649					
Déduction exceptionnelle (art 39 décies F)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies G)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies H)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies I)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies J)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies K)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies L)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies M)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies N)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies O)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies P)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies Q)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies R)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies S)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies T)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies U)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies V)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies W)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies X)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies Y)							
Déduction exceptionnelle (art 39 décies Z)							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	38 648	3 238	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	38 648	3 238	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

PHONES SHOP
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Alfred de Musset, 34500 BEZIERS
800746570 RCS BEZIERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 Juin 2021

L'an deux mille vingt un,
Le 30 juin,
A 18 heures,

Monsieur Frédéric SOULIE,
demeurant 2 Allée des Vignerons, 34500 BEZIERS,

Associé unique de la société PHONES SHOP,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Frédéric SOULIE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3 014,00 euros ainsi que l'impôt correspondant de 1 784,00 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 24 668,11 euros de la manière suivante :

FS

Bénéfice de l'exercice 24 668,11 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 24 138,76 euros

Pour former un bénéfice
distribuable de 48 806,87 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 48 806,87 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Frédéric SOULIE

